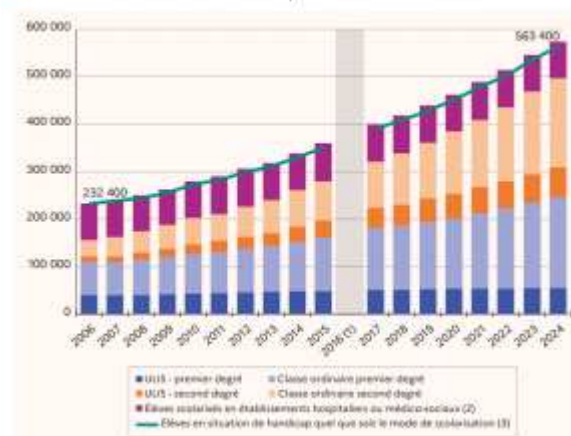


## Ecole inclusive : 3 fois plus d'enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Café pédagogique

7-9 minutes

1 Effectifs d'élèves en situation de handicap selon le mode de scolarisation



Trois fois plus d'élèves en situation de

handicap qu'en 2006 sont aujourd'hui scolarisés en milieu ordinaire. Vingt ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, la DEPP et la Drees dressent un bilan quantitatif de l'évolution de la scolarisation des jeunes en situation de handicap. Les chiffres montrent une croissance nette du nombre des élèves inclus, des personnels mais ne révèlent pas la réalité du quotidien qui se trouve derrière : des conditions, et des difficultés pour les personnels, les familles et les élèves. La Cour des comptes pointait déjà le défi de passer du quantitatif au qualitatif dans [un rapport publié en septembre 2024](#).

**2006-2024 : près de trois fois plus d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire**

Entre 2006 et 2024, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a plus que doublé, passant de 232 400 à 563 400 élèves (soit de 1,9 % à 4,7 % de l'ensemble des élèves). L'augmentation est particulièrement marquée dans le second degré (+463,7 %). Dans le premier degré, 92 % des élèves en situation de handicap sont désormais scolarisés à temps complet (contre 81 % en 2006). En primaire, la part des élèves scolarisés à temps complet augmente avec le niveau. Dans le second degré cela concerne 97,6 % de ces élèves.

Dans le premier degré, la hausse du nombre d'élèves en situation de handicap concerne principalement les classes ordinaires, dont les effectifs ont été multipliés par 2,7 entre 2006 et 2024, tandis que ceux des dispositifs ULIS n'ont augmenté que d'un facteur 1,4 sur la même période.

**11 fois plus d'élèves en situation de handicap en lycée professionnel**

Dans le second degré, la progression du nombre d'élèves en situation de handicap est particulièrement forte. Si leurs effectifs ont été multipliés par 5,4 en classe ordinaire et par 6,6 en

ULIS, c'est dans le lycée professionnel que la hausse est la plus spectaculaire : le nombre d'élèves en situation de handicap y a été multiplié par 11,4. « Cette hausse reflète en partie l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap dans le premier degré quelques années plus tôt, ces effectifs se répercutant ensuite dans le second degré » souligne la note.

Ils peuvent bénéficier d'aménagements pédagogiques adaptés — par exemple concernant les supports ou les évaluations — ainsi que de matériel spécifique. Un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) peut également les assister. Selon leurs besoins et les ressources de l'établissement, ils peuvent être intégrés à un dispositif collectif d'inclusion, tel qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

## 248 500 élèves accompagnés en 2022

La note relève que l'accompagnement s'est également renforcé : le nombre d'élèves bénéficiant d'une aide humaine (AESH) a été multiplié par 2,6 depuis 2012. En 2022, 248 500 élèves sont accompagnés : 149 500 dans le premier degré et 99 000 dans le second degré. Entre 2013 et 2022, la part des élèves accompagnés passe ainsi de 49 % à 67 % dans le premier degré et de 26 % à 46 % dans le second degré.

### 2 Effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le second degré

	2006	2010	2015	2020	2024	Rapport 2024/2006
Premier cycle hors Segpa	18 300	27 600	46 300	79 400	117 500	6,4
Segpa	7 700	15 800	16 300	18 000	19 600	2,5
Second cycle général et technologique	5 000	5 500	8 900	13 400	18 600	3,7
Second cycle professionnel	2 800	5 400	10 800	19 900	31 800	11,4
Ensemble des élèves en situation de handicap	34 900	54 900	82 900	130 700	187 800	5,4
Ensemble des élèves toutes situations confondues	5 387 200	5 322 100	5 508 900	5 657 000	5 635 700	1,0
Part des élèves en situation de handicap parmi les élèves du second degré (en %)	0,6	1,0	1,5	2,3	3,3	

**Lecture** : en 2006, 18 300 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier cycle hors Segpa. Ils sont 117 500 en 2024. L'effectif a été multiplié par 6,4 entre 2006 et 2024. Au total, en 2006, 34 900 élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire du second degré (soit 0,6% des effectifs d'élèves du second degré). Ils sont 187 800 en 2024 (soit 3,3% des effectifs d'élèves du second degré).

**Note** : l'ensemble des élèves en situation de handicap inclut ceux dont le niveau n'est pas précisé (autre formation du second degré, autre formation professionnelle hors certification, etc.).

**Champ** : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous et hors contrat).

**Source** : DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 et DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.63. DEPP

## De plus en plus de jeunes scolarisés en milieu ordinaire

En 2022, 92 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 64 % en milieu ordinaire (contre 47 % en 2010), soit 26 000 jeunes de plus qui suivent une scolarité en milieu ordinaire. Plus d'un élève sur 4 (28 %) est scolarisé exclusivement au sein de l'établissement médico-social.

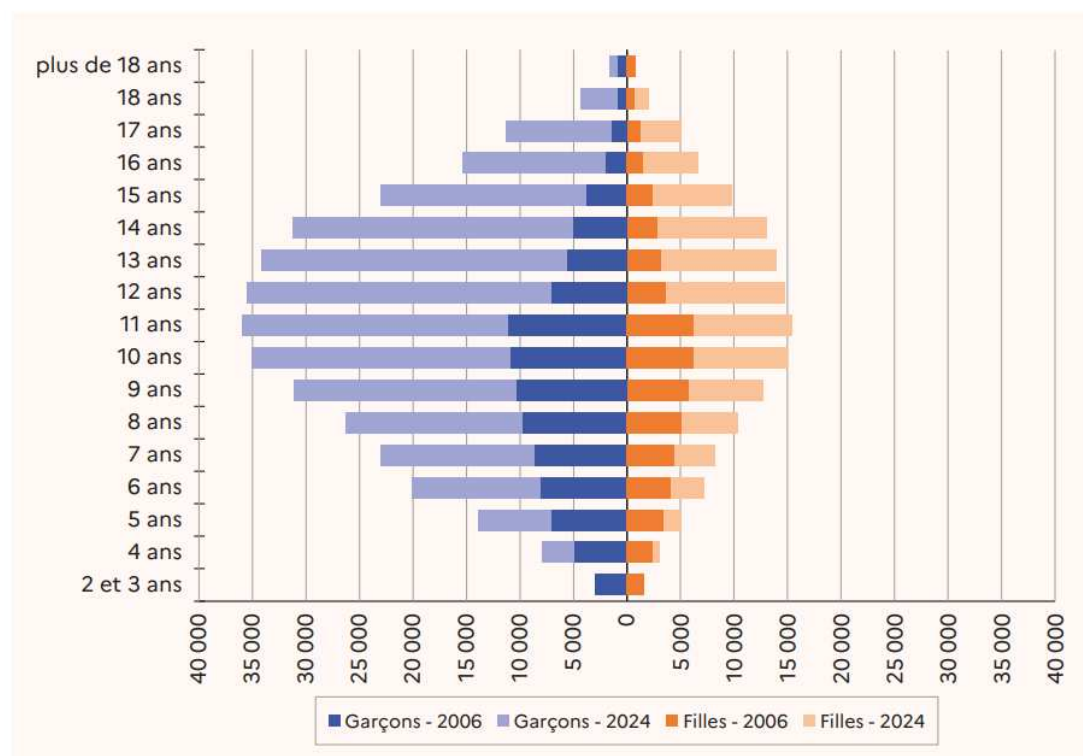
« La scolarisation en milieu ordinaire se développe différemment selon le type de structure et selon le type de déficience principale. Elle concerne 71 % des 6-15 ans ayant un trouble du psychisme, du comportement ou de la communication (+23 points par rapport à 2010), 54 % de ceux ayant une déficience intellectuelle (+17 points), 73 % de ceux ayant une déficience motrice (+6 points) et 10 % des jeunes polyhandicapés (+6 points) » précise la note conjointe de la DRESS et de la DEPP.

## Des disparités selon l'âge et le sexe

L'inclusion diminue à l'entrée au collège : en 2024, près de la moitié (46,7 %) des élèves en situation de handicap âgé de 11 ans est encore dans le premier degré. Par ailleurs, ces jeunes quittent plus tôt le système scolaire que les autres. Ils sont également majoritairement scolarisés en lycée professionnel.

Le nombre de garçons scolarisés en situation de handicap a progressé plus vite que celui des filles. Dans le premier degré, les effectifs masculins ont été multipliés par 2,4, contre 1,9 pour les filles. Dans le second degré, la hausse est encore plus marquée, avec un effectif multiplié par 6,4 pour les garçons contre 4,4 pour les filles. En 2024, les garçons représentent 71 % des élèves en situation de handicap, aussi bien dans le premier que dans le second degré.

### 3 Pyramide des âges des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire



**Lecture** : en 2006, 11 100 élèves en situation de handicap âgés de 11 ans révolus sont des garçons ; ils sont 35 900 en 2024.

En 2006, au même âge, on compte 6 200 filles et 15 400 en 2024.

**Note** : âge révolu des élèves l'année de la rentrée scolaire.

**Champ** : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous et hors contrat).

**Source** : DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12.

Ref. : Note d'Information, n° 25.63. DEPP

### Les troubles intellectuels et cognitifs plus fréquemment déclarés

En 2024, dans le premier degré, les troubles les plus fréquemment déclarés chez les élèves en situation de handicap sont les troubles intellectuels ou cognitifs (35,1 %, en baisse par rapport à 46,4 % en 2011), suivis des troubles multiples (17,4 %, contre 6,5 % en 2011) et des troubles du langage et de la parole (15,5 %, contre 10,8 % en 2011). Les troubles du spectre de l'autisme concernent 14,5 % des élèves, contre 12,1 % en 2011.

Dans le second degré, les troubles principaux restent similaires : les troubles intellectuels ou cognitifs dominent (32,1 %, contre 37,7 % en 2011), suivis des troubles du langage et de la parole (23,6 %, contre 19,4 % en 2011) et des troubles multiples (13,8 %, contre 4 % en 2011). Les troubles du spectre de l'autisme touchent désormais 8,6 % des élèves, contre 5,7 % en 2011.

Parmi ceux accompagnés par le médico-social, la scolarisation en milieu ordinaire passe de 82 % à 6 ans à 58 % à 15 ans, tandis que la scolarisation exclusivement en établissement spécialisé augmente avec l'âge.

Pour les auteurs de la note depuis 2005, l'école française a fortement progressé dans l'inclusion des élèves en situation de handicap, surtout dans le primaire, les défis restent importants à l'adolescence. A souligner, les aspects traités par la note sont d'ordre quantitatif, et non qualitatif. Les questions essentielles et quotidiennes de la formation, des conditions de l'inclusion pour l'élève, la classe et les personnels ne sont pas traitées. Or, ce sont les conditions pour l'Ecole pour relever le défi et l'ambition de l'inclusion.

**Djéhanne Gani**

[Télécharger la note de la DEPP](#)

Weber A., 2025, « [Évolution de la scolarité en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap entre 2006 et 2024](#) », Note d'Information, n° 25-63, DEPP